

demain confignon

~~A VENDRE~~

Parcelle communale de 1878m²
d'une valeur de CHF 2'253'000
MONTANT À PAYER CHF 0

INTÉRESSÉ ? TROP TARD, LA COMMUNE A DÉJÀ « CÉDÉ » CE TERRAIN POUR
... ZÉRO FRANC A LA FONDATION DU LOGEMENT

DEMAIN CONFIGNON PROPOSE À LA POPULATION DE VOTER SUR
CE SUJET. **EN SIGNANT LE RÉFÉRENDUM** «Contre la cession gratuite d'un terrain à la
fondation du logement», VOUS DEMANDEZ UN VOTE COMMUNAL SUR LE PROJET DES
HUTINS ET UN VRAI DÉBAT DÉMOCRATIQUE.

**BUDGET ANNUEL DE LA COMMUNE : CHF 16 MILLIONS DE FRANCS
LES HABITANTS SONT TENUS À L'ÉCART D'UN PROJET DE
CONSTRUCTION DE CHF 21 MILLIONS AU CŒUR DU VILLAGE !**

Le 14 juin 2022, le Conseil municipal a voté la cession gratuite de la parcelle de 1878 m² à la Fondation du logement pour lui permettre la réalisation du projet Hutins, soit la démolition de l'immeuble au 7-9 Hutins et la construction d'un nouvel immeuble de 38 logements. La commune prévoit déjà la construction de 180 logements au Plan localisé de quartier du Vuillonex, situé à 100 mètres, des deux côtés du chemin de Chaumont depuis la vigne jusqu'au chemin de Tréchaumont. Est-il bien nécessaire de démolir l'immeuble de 18 logements au 7-9 Hutins pour construire 20 logements supplémentaires pour un coût pharaonique de CHF 21 millions de francs ? Demain Confignon estime que la population doit avoir son mot à dire sur le projet Hutins qui pourrait provoquer la mise à la porte des habitants du 7-9 Hutins, l'abattage de superbes marronniers et une perte financière importante.

www.demainconfignon.ch
contact@demainconfignon.ch



NOS PRÉOCCUPATIONS SUR LE PROJET HUTINS

ÉCOLOGIQUEMENT IRRESPONSABLE : Abattage des arbres, suppression d'un espace vert, construction d'un nouveau parking au centre du village, perte de pleine terre. Tous les immeubles alentours, y compris les villas contiguës prisées et construites dans les années 60, ont été rénovés. Il est plus écologique de rénover les bâtiments que d'en construire des nouveaux.

TROP CHER : Pourquoi démolir l'immeuble existant de 18 logements pour construire 20 logements supplémentaires alors qu'il est possible de construire près de 70 logements neufs communaux pour le même coût, à 100 mètres dans le nouveau quartier du Vuillonex, selon les prix admis en zone de développement ? Vu l'endettement de la Fondation du logement, il n'est pas certain que celle-ci puisse investir aux Hutins et au Vuillonex.

INHUMAIN : Le risque est réel de déplacer ou mettre à la porte les habitants des 18 logements du 7-9 Hutins, dont la majorité y vit depuis de nombreuses années, s'y sent bien et souhaite y rester. Leur relogement est incertain.

PEU TRANSPARENT : Aucune information aux conseillers municipaux sur le projet des Hutins, hormis les quatre membres de la Fondation du logement. Aucune information aux habitants du 7-9 Hutins et du quartier depuis plus de 3 ans. On attend de nos autorités plus de transparence sur un projet d'une telle importance.

NOTRE PROPOSITION D'INVESTISSEMENT POUR LE MÊME PRIX

RENOVER l'immeuble du 7-9 Hutins pour un coût de 3 millions de francs.

CONSTRUIRE plus de logements pour tous dans le nouveau quartier du Vuillonex, la commune ayant la maîtrise de 82% des parcelles. Le plan localisé de quartier est en cours de finalisation.

Partant de ces constats, il est écologiquement, financièrement et humainement plus judicieux d'investir dans le nouveau quartier du Vuillonex qui comprendra 180 logements et une Maison des vies.



PLQ Vuillonex, 180 logements et une Maison des vies

Projet HUTINS de la Fondation - **38 logements**

Démolition de l'immeuble de **18 logements** au 7-9 Hutins, relogement des locataires incertain.

Construction d'un nouvel immeuble de **38 logements** destinés aux familles.

Construction d'un parking public et privé de 83 places près de l'entrée de l'école primaire avec un risque de trafic supplémentaire au cœur du village.

Endettement accru de la Fondation du logement et probables difficultés à investir pour la construction de logements communaux au Vuillonex.

COÛT : **CHF 21 MILLIONS** (+2.36 mio dette hypothécaire actuelle)

Proposition VUILLONNEX – **88 logements**

Rénovation de l'immeuble de **18 logements** au 7-9 Hutins, selon le souhait de la majorité des locataires et d'habitants du quartier.

Pour le prix des Hutins, **possibilité de construire près de 70 logements communaux** pour les familles, les aînés, les couples, les célibataires et les étudiants. Les autres logements pourraient être réalisés par des coopératives et des privés. Aucune décision à ce jour.

Parking avec accès depuis la rue de Bernex afin d'éviter la circulation au cœur du village.

COÛT : **CHF 21 MILLIONS** (+3 mio rénovation)

Lettre ouverte d'habitants du 7-9, chemin des Hutins

Grande tristesse et vive inquiétude

Nous sommes des locataires au 7-9, chemin des Hutins, immeuble situé au centre du village de Confignon. D'un côté comme de l'autre, nos balcons donnent sur la verdure, des prés où les enfants jouent et des magnifiques marronniers où chantent et nichent de nombreux oiseaux.

Mais voilà, la commune a décidé de démolir notre immeuble. Adieu les arbres et les espaces verts, bonjour le béton.

Notre crainte est de quitter un quartier convivial où beaucoup d'entre nous ont tissé des liens d'amitié avec leurs voisins. Pour nombre de personnes âgées, l'idée même d'un déménagement vire au cauchemar. Sans parler de l'aspect financier. Car les promesses de nos autorités en 2018 de nous reloger à des prix abordables remportent peu de crédit parmi nous.

Aucune communication de la commune aux habitants de l'immeuble et du quartier depuis plus de trois ans. C'est honteux !

Où irons-nous vivre ? Pourrons-nous rester à Confignon, près de nos amis et de notre famille ? A quelle condition ? Tant de questions !

Notre immeuble est resté à l'abandon depuis si longtemps en raison des différents projets de la commune qui se sont succédés. Nous souhaitons qu'il soit rénové tout comme ses voisins et non démolit afin que nous puissions rester aux Hutins et vivre sereinement dans de bonnes conditions.

Grâce à la récolte de signatures en cours, la population pourrait se prononcer par référendum sur ce projet et refuser la cession de la parcelle à la fondation du logement et la démolition de notre immeuble.

D'avance, nous vous remercions très sincèrement pour votre précieux soutien.

Des habitants du 7-9 Hutins



Et un petit mot d'encouragement

Etant née à Confignon, je pense que j'ai le droit de signer avec grand plaisir votre référendum malgré les négations de certains partis reçues ce matin. Où est le Confignon de mon enfance ? Voilà à quoi sert l'argent du contribuable ? J'espère que ce référendum aboutira.

Sincères salutations de la centenaire de Confignon

RÉFÉRENDUM COMMUNAL contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Confignon, du 14 juin 2022, ouvrant un crédit de 1 500 000 francs destiné à doter la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon d'un capital complémentaire et la cession, à titre de dotation, de la parcelle N° 11346, feuille 3 de Confignon, de 1'878 m² à la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, pour un montant de 1 500 000 francs.



Un cadeau de 1.5 million de francs pour un projet beaucoup trop cher, démesuré, écologiquement dépassé et réduisant fortement la qualité de vie des habitants actuels du quartier.

Demain Confignon propose de :

- **Rénover** l'immeuble existant du 7-9 chemin des Hutins de 18 logements pour un coût de 3 millions de francs **au lieu de le démolir** et de reconstruire un nouvel immeuble de 38 logements dont le coût excessif est estimé à 21 millions de francs.
- **Protéger la qualité de vie** des habitants du quartier, en évitant l'arrivée anachronique de voitures supplémentaires au cœur du village et la construction d'un immeuble trop grand en plein centre du village.
- **Sauvegarder les espaces verts au cœur du village**, préserver la pleine terre, les marronniers et l'ensemble des arbres menacés d'abattage.
- **Protéger notre environnement**. Le bilan écologique d'une démolition et reconstruction est désastreux.

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la commune de Confignon, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la commune de Confignon du 14 juin 2022 ouvrant un crédit de 1 500 000 francs destiné à doter la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon d'un capital complémentaire et la cession, à titre de dotation, de la parcelle N° 11346, feuille 3 de Confignon, de 1'878 m² à la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, pour un montant de 1 500 000 francs, soit soumise à la votation populaire. La signature doit être apposée personnellement à la main par la ou le signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans la **commune de Confignon** et les étrangers domicilié(e)s dans la commune et ayant leur domicile légal en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum communal. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Comité référendaire : Demain Confignon - Mandataire : Alix Rieder - Liste signatures à télécharger sur le site www.demainconfignon.ch ou à commander à l'adresse ci-dessous.
Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le 26 août 2022 à Demain Confignon, Alix Rieder, Chemin Pontverre 8f, 1232 Confignon

